
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1845.

EXPOSÉ DES MOTIFS

A l'appui d'un projet de loi qui ouvre au Département des Affaires Étrangères un crédit supplémentaire de 24,600 francs, au Budget de 1844, pour faire face à des dépenses dont la liquidation est arriérée.

MESSIEURS,

Les intérêts du commerce et de l'industrie ont réclamé successivement la nomination d'agents consulaires dans des localités où leur concours était devenu déjà immédiatement nécessaire, ou paraissait pouvoir être plus spécialement utile pour l'avenir.

C'est ainsi que depuis 1840, le nombre des consulats, vice-consulats et agences consulaires, a été augmenté de quatre-vingt-quatorze.

Pour l'exercice 1840 et pour chacun des cinq exercices suivants, une somme de *soixante-quinze mille francs* a été allouée au Budget des Affaires Étrangères pour faire face aux dépenses indiquées sous la rubrique de : *Frais à rembourser aux agents du service extérieur.*

La demande de cette allocation avait été formée d'après les besoins connus jusqu'en 1839, mais la somme est devenue insuffisante par suite des nominations dont il vient d'être parlé.

Pour couvrir cet excédant de dépenses, le Roi m'a chargé de vous présenter un projet de loi portant allocation au Budget du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1844, d'un crédit supplémentaire de 24,600 francs.

Le tableau détaillé joint à l'appui de ce projet de loi, indique quelles sont les avances qui restent à rembourser à divers consuls ou vice-consuls, et à quelle somme elles s'élèvent pour chacune des années 1840 à 1844 inclusivement.

Une partie des frais dont les consuls belges à Lisbonne, à Tanger et à Tunis ont fait les avances pendant les années 1832, 1833, 1835 et 1839, n'a pu

être liquidée en temps opportun , parce que les pièces justificatives ne sont parvenues qu'après la clôture de ces exercices.

Le Gouvernement a cru pouvoir ajourner sans inconvénient la demande des sommes nécessaires pour couvrir ces dépenses , qui ne s'élèvent d'ailleurs qu'à fr. 1,668 57 c^s, et attendre l'occasion de les comprendre dans la demande qui est soumise en ce moment à votre appréciation.

Je ferai remarquer, Messieurs, que l'allocation de ce crédit supplémentaire diminuera seulement, sans l'absorber, l'excédant que présentera le Budget des Affaires Étrangères pour les exercices 1843 et 1844; le premier laissera disponible un excédant de crédit de 36,000 francs, et le second un excédant de crédit de 10,000 francs.

Le Ministre des Finances ,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères
et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à
la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur
suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département des Affaires Étrangères un
crédit supplémentaire de *vingt-quatre mille six cents francs*
(24,600 francs), destiné à couvrir des dépenses arriérées de
1844 et des années antérieures.

Cette somme sera ajoutée à l'allocation votée pour le cha-
pitre V, article unique, du Budget de 1844, et intitulé :
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.

Donné à Laeken, le 6 décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Les Ministres des Affaires Étrangères
et des Finances,*

DECHAMPS,

J. MALOU.

EXERCICE 1844.

*ÉTAT à l'appui d'une demande de crédit supplémentaire au chapitre V,
article unique.*

DÉPENSES FAITES EN 1832.

Consulat de Belgique à Lisbonne fr. 28 80

DÉPENSES FAITES EN 1833.

Consulat de Belgique à Lisbonne 120 47

DÉPENSES FAITES EN 1835.

Consulat de Belgique à Lisbonne 73 47

DÉPENSES FAITES EN 1839.

Consulat général de Belgique à Tunis	120	74	}	1,445	74
— de Tanger	1,325	"			

DÉPENSES FAITES EN 1840.

Consulat général à Alexandrie	309	98	}	1,903	96
— général à Tunis	143	98			
— à Tanger	1,450	"			

DÉPENSES FAITES EN 1841.

Consulat général à Lima	276	62	}	1,844	22
— général à Tunis	117	60			
— à Tanger	1,450	"			

DÉPENSES FAITES EN 1842.

Consulat général à Alexandrie	300	"	}	2,026	12
— général à Lima	138	31			
— général à Tunis	137	81			
— à Tanger	1,450	"			

DÉPENSES FAITES EN 1843.

Consulat général à Lima	1,942	78	}	3,614	60
— général à Tunis	120	82			
— à Tanger	1,450	"			
— à Rouen	101	"			

DÉPENSES FAITES EN 1844.

Légation de Rome	642	49
— de Hanovre	407	42
— de Madrid	174	70

A REPORTER. fr.	1,224	61	11,057	47
-------------------------	-------	----	--------	----

	REPORT. fr.	1,224 61	11,057 74
Légation de Copenhague		218 77	
— d'Athènes.		304 47	
Consulat général à Tunis		750 80	
— général à Lima		2,290 47	
— à Tanger		45 »	
— à Rouen		104 53	
— à Trébisonde.		1,332 19	
— à New-York		978 15	
— à Cadix		466 17	
— à la Rochelle.		92 11	
— à Rendsbourg		62 22	
— à Bordeaux		323 05	
— au Havre		212 40	
— à Dantzig		132 96	
— à Celte.		126 86	
— général à Manille		237 89	
— à Satander		10 15	12,863 84
— à Guatemala		1,426 90	
— à Valence.		219 14	
— à Rio de Janeiro.		187 80	
— à Syngapore		57 61	
— à Saint-Petersbourg		414 10	
— à Memel		13 55	
— à Saint-Keilbrun.		81 43	
Vice-consulat à Nortfolk		11 71	
Consulat à Londres.		171 57	
— à Salonique		499 05	
— à Leith		72 10	
— à Messine.		18 40	
— à Benicarlo		40 40	
— à Vigo.		11 88	
— à la Nouvelle-Zélande		245 »	
Goethals, livraison de six drapeaux pour consulats		146 40	
Smaelen, peinture de huit écussons pour consulats		384 »	
TOTAL des dépenses connues. fr.		23,921 31	
26 consuls ou vice-consuls doivent encore fournir leurs états de déboursés de 1844. D'après les notes fournies en 1843, ces déboursés s'élèveront approximativement à			
		678 69	
TOTAL de la demande de crédit supplémentaire fr.		24,600 »	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 6 décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

A. DECHAMPS.